

Fiche de données de Sécurité

Produit :
FDS N°30080-33

TOSAINE
Version 8.0

Page 1/7
Version du 23/09/2005

1. Identification de la substance et de la société / entreprise

Identification de la substance ou de la préparation :

Synonymes : aucun
No CAS : 064742-47-8
No index CE : S.O.
No EINECS : 265-149-8
No RTECS : S.O.
Commentaires sur la composition : Benzène (CAS : 71-43-2, Classification CE : F ; R11 – Carc.cat.1 ; R45 – T ; R48/23/24/25) 10ppm max
Teneur en aromatiques totaux, % masse : < 0.5%

Identification de la société / entreprise :

LIGNE PLUS SA
15, rue Pierre et Marie Curie
59260 LEZENNES
Tél. 03.28.80.04.00 Fax. 03.28.80.04.11
e-mail : info@ligne-plus.com
N° d'appel d'urgence : ORFILA / Tél. 01.45.42.59.59

2. Composition / Information sur les composants

Composants dangereux	No CAS	Conc. (%)	Symbole danger	Risques (phrases R)
Distillat légers (pétrole), hydrotraité	064742-47-8	≥ 10	Xn	65-66

3. Identification des dangers

Effets néfastes sur la santé : En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).
Un contact prolongé ou répété peut entraîner une irritation.

Effets néfastes sur l'environnement : Aucun à notre connaissance

Danger physico-chimiques : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur air inflammable/explosif.
Electricité statique. Le produit peut accumuler des charges électriques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques.

Classification du produit : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4. Premiers secours

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Fiche de données de Sécurité

Produit :
FDS N°30080-33

TOSAINE
Version 8.0

Page 2/7
Version du 23/09/2005

Inhalation :	Transporter la victime à l'air libre. - Symptômes : Irritation des muqueuses oculaires. Euphorie. A des concentrations importantes : Sensation de brûlure. Céphalées. Nausées. Fatigue. Ebriété.
Ingestion :	Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Consulter immédiatement un médecin ! - Symptômes : Irritation des voies gastro-intestinales. Nausée, vomissements, douleurs abdominales, diarrhée. En cas d'ingestion massive : Ulcérations. Dépression du système nerveux central En cas d'ingestion avec inhalation bronchique : Pneumopathie avec détresse respiratoire.
Contact avec la peau :	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de contact répété ou prolongé avec la peau : Irritation cutanée. Erythème, œdème, prurit
Contact avec les yeux :	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation persiste, consulter un ophtalmologiste. - Symptômes :
Aspiration :	Irritation oculaire (larmolement, conjonctivite) Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration du produit dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence la victime en milieu hospitalier.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Point éclair :

Voir rubrique 9 – Propriétés physiques et chimiques.

Moyens d'extinction :

- Appropriés :
Mousse, CO₂, poudre.
- Déconseillés :
Jet d'eau.

Méthodes particulières d'intervention :

Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau.

Danger spécifiques :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

Protection des intervenants :

Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

Vêtements de protection appropriés.

Autres :

Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminés en accord avec la réglementation en vigueur.

Fiche de données de Sécurité

Produit :
FDS N°30080-33

TOSAINE
Version 8.0

Page 3/7
Version du 23/09/2005

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :	Assurer une bonne ventilation. En fonction des risques d'exposition, porter des gants, des lunettes, des bottes et un vêtement imperméables aux hydrocarbures.
Mesures après fuite/épandage :	Arrêter la fuite à la source si cela est possible. Endiguer le produit. Eviter que le produit ne se déverse dans les égouts ou dans un cours d'eau ou ne contamine le sol. Prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.
Méthodes de nettoyage :	- Récupération : Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Utiliser du matériel antidéflagrant. Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches. - Elimination : Remettre les matières souillées a un ramasseur agréé (voir aussi rubrique 13) Rincer la zone en inondant avec de l'eau.
Prévention des risques secondaires :	Eliminer les sources d'inflammation. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION :

Prévention de l'exposition des travailleurs :	Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.
Prévention des incendies / explosions :	Prévenir toute accumulation d'électricité statique. Prévoir mise à la terre des équipements. Utiliser du matériel anti-déflagrant. Manipuler à l'abri de toute source d'inflammation (flamme nue, étincelles,...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Ne pas fumer. Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou la circulation des produits. Prévoir dans le réseau d'eau des siphons pour éviter toute propagation.
Précautions :	Eviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées. Eviter de respirer les vapeurs, fumées, brouillards. Ne pas utiliser en aspersion à l'aide d'un disperser à haute pression (> 3bar). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit.

STOCKAGE :

Mesures techniques :	Utiliser du matériel anti-déflagrant conformément à la réglementation en vigueur.
Conditions de stockage :	Prévenir toute accumulation d'électricité statique. Recommandées : Conserver à l'écart de la chaleur. Mettre les conteneurs et/ou les équipements de transfert à la terre afin d'éliminer les étincelles d'électricité statique. N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries,...résistant aux hydrocarbures.

Fiche de données de Sécurité

Produit :
FDS N°30080-33

TOSAINE
Version 8.0

Page 4/7
Version du 23/09/2005

Matériaux d'emballage : Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.
Recommandées : Acier ordinaire, acier inoxydable.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique : Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée avec du matériel anti-déflagrant.

Valeurs limites d'expositions : LIGNE PLUS SA préconise une valeur limite d'exposition professionnelle aux solvants hydrocarbonés (VLEP) de 1200 mg/m³ sur la base des valeurs guides du CEFIC – HSPA (Bruxelles) établies selon la méthode RCP (Reciprocal Calculation Procedure).
Pour les hydrocarbures (France) : Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12 : VME 1000 mg/m³ – VLE 1500 mg/m³.

Protection respiratoire : En cas de risque d'exposition au-delà de la valeur moyenne d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
En cas d'utilisation de masque ou demi masque : cartouche pour vapeurs organiques, type A (si risque d'inhalation de vapeurs)
En cas de formation de vapeurs ou aérosols : cartouche combinée gaz organiques et poussières, filtre A/P2.
Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux solvants aliphatiques :
Matières recommandées :
En cas d'éclaboussures ou de contact limité :
Polychloroprène. Epaisseur > 0,7 mm – Temps de passage selon EN 374-3 : > 60 minutes.
Nitrile. Epaisseur > 0,3 mm – Temps de passage selon EN 374-3 : > 60 minutes.
En cas de contact prolongé ou répété :
Nitrile. Epaisseur > 0,45 mm – Temps de passage selon EN 374-3 : > 480 minutes.
Polymère fluoré et PVA – épaisseur indifférente – Temps de passage selon EN 374-3 : > 480 minutes.
Pour plus de précisions sur le choix du gant approprié, contacter les fabricants de gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtements de protection appropriés.

Mesures d'hygiène du travail : Eviter le contact prolongé et répété avec la peau.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.

9. Propriété physiques et chimiques

Aspect : Clair et limpide à 20°C
Couleur : Saybolt +30 avant l'ajout de l'agent traceur Yellow 124
Point initial : > 175°C (ASTM D86)
Viscosité : > 1.50 mm²/s à 25°C (ASTM D455)
Teneur en soufre : < 5 mg/kg (ASTM D5453)
Teneur en benzène : < 10ppm (GC)
Teneur en aromatiques : < 0.5 % (TS IL 13 U.V.)
Point éclair : > 62 °C (ASTM D93)
Corrosion à la lame de cuivre : < 1b (NF EN ISO 2160)
Point d'écoulement : < -20°C (NFT 60-105)
Densité : Max : 0.825 à 15°C (NF EN ISO 12185)

Fiche de données de Sécurité

Produit :
FDS N°30080-33

TOSAINE
Version 8.0

Page 5/7
Version du 23/09/2005

Indice de réfraction : 1.4420 à 20°C (ASTM D1218)
Indice Kauri Butanol : 30 (ASTM D1133)
Point d'aniline (automatique) : 71.0 (ISO 2977)
Point sec : < 280°C (ISO 3405)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.
Condition à éviter : Eviter chaleur, flammes et autres sources d'ignition.
Matières à éviter : Acides forts et oxydants.
Produits de décomposition dangereux : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

11. Informations toxicologiques

TOXICITE AIGUE – EFFETS LOCAUX :

Inhalation, commentaires : Non, classé.
De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
Contact avec la peau : DL50(Lapin)>2000 mg/kg (CONCAWE)
Contact avec la peau, commentaires : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Ingestion : DL50(Rat)>2000 mg/kg (CONCAWE)
Ingestion, commentaires : Nocif : en cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

Contact avec la peau : Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.
Sensibilisation : - Contact avec la peau : Aucun effet de sensibilisation rapporté
Cancérogénèse : Absence d'effet cancérogène.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité : Toxicité aiguë. LL50 poisson > 1000mg/l
Biodégradabilité. Test OCDE. 28 jours 68% (301F)
Commentaires sur l'écotoxicité : Considéré comme non dangereux pour les organismes aquatiques.
Mobilité :
- Air : Le produit s'évapore dans l'atmosphère.
- Sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol.
- Eau : Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.
Potentiel de bioaccumulation : Bioaccumulable..
Persistance et dégradabilité : Facilement récupérable du milieu aquatique
Partiellement biodégradable.

13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

Eliminations des déchets : Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
- Méthodes pertinentes d'élimination :

Fiche de données de Sécurité

Produit :
FDS N°30080-33

TOSAINE
Version 8.0

Page 6/7
Version du 23/09/2005

Eliminations des emballages souillés :
La seule autorisée est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.
- Méthodes pertinentes d'élimination :
Remettre à un éliminateur agréé.

14. Informations relatives au transport

Non concerné par les réglementations transport ADR/RID, IMDG, IATA

N° ONU : 9003
Désignation officielle de transport (nat.): Matières dont le point éclair est supérieur à 61°C mais inférieur ou égal à 100°C, N.S.A (Distillats légers (pétrole) hydrotraités).
Désignation officielle de transport (int.) : Substances with a flash point above 61°C and less than 100°C, N.O.S (Distillates, (pétroleum), hydrotreated light).
Classe : 9

15. Informations réglementaires

Étiquetage conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CEE

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
S23 : Ne pas respirer les vapeurs
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Réglementation française :

Code sécurité sociale : Tableau des maladie professionnelles n°84
- Art. L461-6, Art. D461-1, annexe A, n°601
Code du travail : - Art.R241-50, arrêté du 11/07/77
Installations classées : Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées.

INVENTAIRES :

CANADA (DSL) : oui
EUROPE (EINECS) : numéro d'enregistrement 265-149-8
JAPON (ENCS) : oui, numéro d'enregistrement 9-1702
PHILIPPINES (PICCS) : oui
USA (TSCA) : oui
AUSTRALIE (AICS) : oui
COREE (ECL) : oui, numéro d'enregistrement KE-12550
CHINE : oui

16. Autres informations

S.O. = sans objet
N.E. = non établi
* = classification interne (NFPA)

Valeurs limites :

Fiche de données de Sécurité

Produit :
FDS N°30080-33

TOSAINE
Version 8.0

Page 7/7
Version du 23/09/2005

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH USA 2002
OES : Occupational Exposure Standards - Royaume Uni 2001
MEL : Maximum Exposure Limits - Royaume Uni 2001
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen – Allemagne 2002
TRK : Technische Richtkonzentrationen – Allemagne 2001
MAC : Maximale aanvaarde concentratie - Pays Bas 2002
VME : Valeurs limites de moyenne d'exposition - France 1999
VLE : Valeurs limites d'exposition à court terme - France 1999
GWBB : Valeur limite d'exposition - Belgique 2002
GWK : Valeur limite de courte durée - Belgique 2002
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif – directive 2000/39/CE

I : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E**: Einatembarer Aerosolanteil
R : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil/Alveolar fraction
C : Ceiling limit (valeur plafond)

a : aérosol	p : poussière
d : damp (vapeur)	r : rook (fumée)
du : dust (poussière)	st : stof (poussière)
fa : faser (fibre)	ve : vezel (fibre)
fi : fibre	va : vapeur
fu : fumée	

Toxicité chronique :

K : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays Bas 2000

N° d'appel d'urgence : Pour la France, en cas d'intoxication appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) et ou ORFILA

Angers	02.41.48.21.21
Bordeaux	05.56.96.40.80
Lille	03.20.44.44.44
Lyon	04.72.11.69.11
Marseille	04.91.75.25.25
Nancy	03.83.32.36.36
Paris	01.40.05.48.48
Rennes	02.99.59.22.22
Strasbourg	03.88.37.37.37
Toulouse	05.61.77.74.47

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux recommandations de la Communauté Européenne et de la réglementation française.

Se rapprocher de la filiale locale pour son adaptation aux exigences nationales spécifiques.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les préconisations liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.